

CONTACTS

Thème	Bibliothèque	Tél bibli	Courriels	Responsables
Abécédaires	Saint-Morillon	05 56 78 49 89	bibliotheque.saint-morillon@sfr.fr	Marie-Hélène Sulpice (05 56 92 37 24)
Ailleurs	Martillac	06 16 24 45 86	bibliotheque@mairie-martillac.fr	Sabine Vernieuwe
Amour amitié	Castres Gironde	05 56 67 47 87	bibliotheque.castres@free.fr	Catherine Jeantet
Animaux fascinants	La Brède		perronfanny@yahoo.fr	Françoise Perron (05 56 20 25 06)
Art	Saucats	05 56 72 21 55	martin.bf@orange.fr	Françoise Martin (05 56 20 34 52)
Autre	Cadaujac	05 56 23 57 61	bibliotheque.cadaujac@orange.fr	Cécile Bonnefoy
Caca prout	Saint-Médard d'Eyrans	06 85 04 04 40	culture@saint-medard-deyrans.fr	Catherine Ribeiro
Colère	Saint-Selve	05 56 78 49 78	bibliotheque@mairie-saintselve.fr	Sophie Héraud
Disparition	Relais BDP St-Morillon	05 56 94 25 41	p.feullard@cg33.fr	Corine Besse
Humour	Cabanac et Villagrains	05 56 68 70 51	p.pujol@cg33.fr	Philippe Feuillard
Naissance	Beautiran	05 56 67 54 83	mairie@cabanac-villagrains.fr	Pascale Pujol
Personnages merveilleux	Isle Saint Georges	05 56 72 65 04	mairie@beautiran.fr	Alison Armand
Peur	Léognan	05 57 96 01 33	marie.meallet@wanadoo.fr	Eliane Dejean
			bibliotheque@mairie-leognan.fr	Marie Méallet (06 45 51 58 53)
				Sylvie Da Costa

Pour complément d'informations (adresse, heures d'ouverture des bibliothèques, merci de consulter la page suivante du portail bibliogironde http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_opac&task=RechDepot&view=Carte&mode=96&searchdepot=&crit_96=04&Itemid=18



PRÊTS DES MALLETES THEMATIQUES



PRESENTATION DU PROJET

Ce projet porté par les bibliothécaires du territoire, la BDP et la Communauté de Communes de Montesquieu fait suite à la réalisation de la brochure « 13 envies de lire », sélection de 13 albums à destination des 0-3 ans

Un comité de lecture, constitué des différents acteurs des bibliothèques du territoire, a sélectionné des ouvrages pour des enfants de 3 à 7ans, selon 13 thèmes pertinents pour cette tranche d'âge. (Bibliographies consultables en ligne: http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1543&Itemid=18)

La dynamique des bibliothèques du territoire, alliée au partenariat de la Bibliothèque Départementale de Gironde et la Communauté de Communes de Montesquieu, a permis de travailler sur ce projet commun d'envergure et novateur.

Chaque thème est décliné avec 13 livres, regroupés dans une mallette, et peuvent être accompagnés d'autres supports (DVD, CD, raconte tapis, kamishibai).

Chaque bibliothèque s'est chargée de constituer une mallette et en assure la gestion. La mise en réseau de l'ensemble des mallettes permet aux bibliothèques:

- De disposer d'une sélection de 169 titres de référence de la littérature de jeunesse pour mettre en place des animations au sein de leur bibliothèque.
- D'être identifiées comme lieux de ressources avec le prêt des mallettes aux différentes structures (écoles, accueils de loisirs, accueils périscolaires, associations, institutions spécialisées...) souhaitant utiliser ces sélections pour leurs différents projets.

RESERVATIONS

QUI PEUT RESERVER ?

Les Mallettes « 13 envies de lire encore » proposent un ensemble de documents en prêts aux bibliothécaires, aux enseignants, aux animateurs, aux éducateurs spécialisés, aux membres d'association, aux médiateurs du livre qui souhaitent mettre en place une animation autour des thèmes.

Les livres ont été sélectionnés pour des enfants âgés de 3 à 7 ans, avec cependant l'intention de n'exclure aucune tranche d'âges pour les demandes d'emprunts s'incluant dans un projet définis.

COMBIEN DE TEMPS ?

La mallette est prêtée pour une durée minimum de deux semaines à un maximum de 4 semaines, suivant le planning de circulation, gérée par les bibliothèques référentes.

COMMENT ?

- prendre contact avec la bibliothèque référente selon le tableau.
- établir une convention de prêt entre emprunteur et prêteur à remettre à la bibliothèque lors de l'emprunt.
- une fiche d'évaluation de la mallette à remplir lors du retour (facultatif).

CONDITIONS GENERALES

Le prêt est gratuit, restent à la charge de l'emprunteur les frais de déplacements. La mallette est prêtée uniquement à la structure en ayant fait la demande et ne peut être cédée à un tiers. Elle doit être empruntée dans son intégralité. Toutes détériorations ou pertes du matériel seront à la charge de l'emprunteur.